

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 137 du 28 novembre 2023, 14h00

Salle du conseil /IUT-Aix-en-Provence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 02 février 2024

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI, Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Julien FROMONOT (pouvoir), Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (pouvoir).

Collège des usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL, Mathilde CORNET (absente), Meryem HAMIDI ALAOUI (absente), Damien JARFAUT, Omar KHOURSHID (absent), Julien D'AMORE (absent), Raphaël LAMAGNA-MARCIANO (absent), Théo LESCENT (absent) représenté par son suppléant : Quentin ACQUATELLA, Christophe LIN (pouvoir), Nicolas MASTORCHIO (absent), Leonardo PEREZ, Angelina RUIZ (absente), Ari SAMAK (absent) représenté par son suppléant : Dylan ANTUNES, Alexandre SIMEONI (absent), Logan THEBERT (absent).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (absente), Béatrice DELORGE (pouvoir), Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : Marie-Laure GUIDI (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (pouvoir)

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de présents ou représentés : 23

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :

Nathalie ALMERAS, Cécile BOZZO, Lionel BRINGOUX, Véronique CHARRASSE, Virginie CULOMA-SAUVA, Sophie de CACQUERAY, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Patricia GAITAN, Annie GUILLERM, Stéphanie GOLDIE, Anne-Gaëlle JOYAUX, Nathalie PARQUIER, Christophe PELLEGRINO, Anaïs SAINT JONSSON, Violaine SEVREZ, Julie SOUHAMI, Pascal RATHELOT, Eric VALERIO.

I. ACTUALITES

II. PRÉSENTATION

- Bilan de la CFVU : mandat 2019/2023

III. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- PV des 28 septembre, 5 octobre et 7 novembre 2023

IV. VIE ÉTUDIANTE

- FSDIE projets

V. FORMATION/PÉDAGOGIE

- 1/ Demande de modifications de tarifs du Service universitaire des langues (SUL), à compter de 2023/2024 : régularisation
- 2/ Tarification des frais de formation professionnelle, pour 2024/2025
- 3/ Mise en place d'un programme intensif hybride/ blended intensive programme (BIP), pour 2024/2025 (FDS)
- 4/ Répartition des capacités d'accueil en 2ème année des études de santé : filière Masso Kinésithérapie, pour 2024/2025
- 5/ Structure haute de l'offre de formation 2024/2028: rectificatifs (suite)
- 6/ Sélection en master 1 «Mon Master», pour 2024/2025
- 7/Accès aux formations de premier cycle « Parcoursup », pour 2024/2025
Capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux (CGEV) et attendus



Le VP Formation constate que le quorum est atteint à 14h15, puis autorise un groupement d'étudiants de la Fédération syndicale étudiante (FSE) à exposer leurs revendications devant la commission.

Les représentants étudiants de la FSE d'AMU expliquent avoir été saisis tardivement, suite à une décision du conseil de composante d'ALLSH, de la fermeture d'environ 300 places en licence première année, mention « Psychologie » à la rentrée prochaine.

L'argument financier, qui leur a été opposé, leur semble intolérable car l'accès dans cette filière va être réduit d'un tiers des effectifs habituels. Une baisse aussi drastique sur une année risque selon eux d'engendrer des fermetures moins visibles sur de plus petites filières, et ce chaque année.

Leur objectif est donc de demander à AMU de ne fermer aucune place afin de montrer au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) que l'université n'accepte pas le désintéressement de l'État quant au sort des étudiants qui se retrouvent sans formation.

En outre, ils dénoncent le manque de transparence sur les choix stratégiques entrepris par AMU et la difficulté d'accéder à des informations sur la politique de l'université. Selon eux, les représentants élus sont informés trop tardivement. Bien qu'ils soient conscients de la réalité budgétaire, ils réclament une gestion « humaine » des usagers en garantissant un nombre pérenne de places. Ils ne souhaitent pas que les places en filière générale soient fermées au détriment des filières professionnalisantes. Ils invitent donc la CFVU à un vote éclairé.

L'université est une opportunité pour les étudiants de trouver une voie, parfois en passant par l'échec. Il serait cohérent, selon eux, de prendre en compte la motivation au lieu de classer les individus sur des listes complémentaires.

Le VP Formation explique que 900 nouvelles places ont été ouvertes depuis 2020. Elles sont dans les filières générales et non professionnalisantes, excepté le DEUST « préparateur en pharmacie ». Ces places ont été ouvertes grâce à des financements, entre autres de l'État (loi ORE, subventions ayant pris fin en 2022), d'appels à projet, et également grâce à l'apprentissage.

Les capacités d'accueil, qui vont être examinées ce jour en CFVU, reprendront les arguments qui enjoignent AMU à réajuster l'offre de formation existante dans la filière « Psychologie ».

Il termine en rappelant que l'université est une administration publique, et de ce fait répondant aux préconisations de l'État. La mise en place de plateformes de recrutements s'imposait, au vu des milliers de dossiers de candidatures.

Le VP Formation a entendu les réclamations et remercie les étudiants d'avoir exprimé leurs recommandations de manière cordiale.

La CFVU n'étant pas une instance publique, il invite les représentants de la FSE à sortir et ouvre la séance à 14h45.



I. ACTUALITÉS

- **Cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2024/2025**

Mme De Cacqueray indique que les textes votés lors de la CFVU du 5 octobre comportaient des fautes de frappe. Les composantes ont été destinataires à la mi-octobre des corrections suivantes :

- Cadrages des diplômes de licence et de licence professionnelle : ajout d'un verbe pour la cohérence d'une phrase.

- Cadrage des diplômes de master : concernant la bonification semestrielle, suppression de la référence à la session 2. En effet, en première et deuxième année, les examens se déroulent lors une session unique. La mention à « la note du semestre » a été remplacée par « la moyenne du semestre ».

II. PROCÈS-VERBAUX

Le **VP formation** propose au vote les trois procès-verbaux des séances précédentes.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 28 septembre, 5 octobre et 7 novembre 2023.

III. PRÉSENTATION

• Bilan de la CFVU : mandat 2019/2023

Le VP Formation déclare qu'il s'agit d'un mandat bien rempli.

Il effectue un focus sur le début des commissions qui se sont déroulées en pleine crise sanitaire, au cours de laquelle l'université a risqué une fermeture. Cette situation ne s'était pas vue depuis la seconde guerre mondiale.

Plusieurs longues séances ont été consacrées à la rédaction et relecture des modalités de contrôle des connaissances, adaptées à la situation sanitaire.

Il remercie les étudiants, en particulier ceux de l'organisation la FAMI, pour leur participation. Ces modalités probes n'ont laissé aucun étudiant démuné.

Il rappelle que l'UNEF avait saisi le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) dans un souci de légalité. A la suite de cette démarche, une grande collaboration et transparence se sont instituées avec les organisations étudiantes, notamment sur les thématiques liées à l'amélioration des conditions de vie étudiante.

Il rappelle le don d'ordinateurs portables et autres actions mises en place, comme l'épicerie solidaire AGORAé.

AMU a également pris des mesures pour les droits différenciés des étudiants extra-communautaires et les exonérations des frais d'inscription pour les victimes de la guerre en Ukraine.

Il indique que concernant la santé des étudiants, les créneaux de sports au SUAPS ont été augmentés et la planification de la Maison de l'étudiant et du Centre de santé ont abouti grâce aux financements de la CVEC.

D'un point de vue pédagogique, des réunions hebdomadaires avec les vice-doyens formation ont permis de traiter les dossiers courants au fil de l'eau.

Il rappelle l'accumulation des réformes qui ont été maintenues pendant la crise, telles que celles de l'apprentissage, des filières en santé et du Bachelor universitaire de technologie (BUT). Il salue au passage le travail de Mme Gaitan pour ce dernier.

Il remercie Mme De Poncins, la précédente directrice de la DEVE, qui a œuvré à récupérer des subventions de la loi ORE, sur lesquelles AMU a autorisé les composantes à financer des heures d'enseignement.

Puis, il salue le travail des équipes pédagogiques pour les financements obtenus via des appels à projets. Ces enveloppes ont permis le développement de maquettes de formation et de nouvelles modalités d'études, ainsi que l'évolution des enseignements orientés vers l'internationalisation.

Enfin, il remercie les membres élus, les invités permanents et les personnels administratifs pour leur travail collaboratif au sein des commissions *ad hoc* et des groupes d'experts, constitués pour l'analyse de dossiers, comme les demandes de créations de diplômes.

Mme De Cacqueray fait remarquer que le VP Formation ne s'est pas intégré dans ce bilan. Elle tient au nom de tous les membres de la CFVU et des personnels de la DEVE à le remercier pour la dynamique de travail qu'il a insufflée et le ton avec lequel il a animé les équipes administratives et les CFVU.

Les commissions se sont déroulées dans une ambiance conviviale et sans mettre en tension les équipes qui les préparent et les membres qui y participent.

Une salve d'applaudissements fait suite au discours rendant hommage aux actions pilotées par Lionel Nicod, sur ces quatre années de mandat.

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

IV. VIE ÉTUDIANTE

• FSDIE projets

Le VP Formation se fait porte-parole du vice-président à la vie des campus, à la qualité de vie au travail et à la sécurité au travail qui n'a pas pu être présent ce jour.

Il indique que M. Moro souhaitait faire part de ses remerciements à la mandature sortante : « *Un grand merci à l'ensemble des membres étudiants qui ont fait vivre et progresser le fonctionnement du FSDIE projets, ainsi qu'à* »

mes collègues enseignants, en particulier Mme Bertaud et M. Leoncini, qui ont éclairé par leur analyse ces commissions ».

Le VP Formation indique que quarante dossiers sur quarante-huit ont été retenus. Les projets servant trop peu d'étudiants, selon les règles internes, n'ont pas été financés. Huit projets ont reçu le financement du programme « Engagement », à hauteur de 18 222,06 €.

Il fait un focus sur les moyens alloués pour la thématique « Solidarité » (37 000 €), en particulier pour l'ouverture programmée de l'épicerie solidaire au Cube, à Aix-en-Provence.

M. Moro fait dire que cette session a été extrêmement prolifique en projets « Art et culture » avec 30 000 €.

Il annonce qu'un festival musical créé par les étudiants se déroulera les 21 et 22 février 2024, au Cube.

Il informe que la prochaine mandature de la CFVU se prononcera sur des modifications proposées quant au règlement intérieur du FSDIE. M. Moro a fait souligner que la contribution des étudiants, Max Brouwer et Damien Jarfaut, a permis une mise à jour de qualité. La prochaine commission FSDIE n'aura lieu que le 8 février 2024.

M. Leoncini, qui a siégé dans cette commission, encourage les membres de la nouvelle mandature à y participer, car c'est un lieu de rencontre très enrichissant avec les étudiants.

Le VP Formation propose au vote le montant global des subventions attribuées, lors de la commission *ad hoc* réunie le 16 novembre 2023 : 90 104,79 €,

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la commission FSDIE projets, réunie le 16 novembre 2023.
(Annexe 2 du présent procès-verbal)

V. FORMATION/PÉDAGOGIE

1/ Demande de modifications de tarifs du Service universitaire des langues (SUL), à compter de 2023/2024 : régularisation

Le VP Formation indique que sans l'éclairage du directeur du SUL qui n'a pu se déplacer, il propose le report de ce point à une CFVU ultérieure.

Vote :

En l'absence d'argumentaire sur la hausse de certains tarifs, le VP Formation ajourne le vote des modifications de tarifs d'inscription du Service universitaire des langues (SUL), pour 2023/2024.

2/ Tarification des frais de formation professionnelle, pour 2024/2025

Le VP Formation laisse la parole au Vice-président délégué à la formation continue et alternance.

M. Valerio explique que les fourchettes horaires n'ont pas varié depuis l'année dernière, excepté pour l'IUT qui a intégré les BUT 3. Il rappelle que les tarifs par formation seront votés en mars 2024.

Le VP Formation ajoute qu'il s'agit d'uniformisation des tarifs de licences professionnelles et remarque que la mention du « DUT » devrait être supprimée.

M. Valerio confirme que le diplôme intermédiaire n'est plus répertorié au RNCP.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 22 voix pour et 1 abstention, aux fourchettes horaires de la tarification des frais de formation professionnelle, pour 2024/2025.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

3/ Mise en place d'un programme intensif hybride/ Blended intensive programme (BIP), pour 2024/2025 (FDS)

Mme Bozzo explique que ce programme intitulé « Rare diseases summer school » est rattaché au Hub « Santé ». La notion de « summer school » a été gardée, car le BIP fait suite à un programme d'école d'été.

M. Pellegrino explique le formalisme du cours qui est à disposition en distanciel et qui impose des modalités d'évaluations autres que des questionnaires à choix multiples.

M. Leoncini suggère d'intégrer la période d'examen dans la mobilité prévue en présentiel. Il remarque que le partenariat est étendu à la Suisse, qui n'est pas dans l'union européenne et dénonce cette intégration dans Erasmus. Il apprécie le travail des équipes pédagogiques, mais votera contre le principe.

Vote :

La CFVU approuve, par 20 voix pour et 3 voix contre, la mise en place d'un programme intensif hybride/ Blended intensive programme « Rare diseases summer school », à la Faculté des Sciences, pour 2024/2025.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

4/ Répartition des capacités d'accueil en 2ème année des études de santé : filière « Masso Kinésithérapie », pour 2024/2025

Le VP Formation rappelle qu'il s'agit de places financées par la région entre les universités de Nice et Aix-Marseille.

Mme Chaumoitre indique que le contingentement des places n'entre pas dans la réforme PASS/L.AS, il n'y a donc pas de cadrage strict dans la répartition des voies d'accès. La FSMPM propose en fonction du nombre d'étudiants actuels en L.AS 2 et 3, de passer de 30% en 2023/2024 à 41% en 2024/2025, pour la voie L.AS. AMU avait obtenu l'ouverture de 170 places l'année dernière, cet effectif devrait être reconduit.

M. Antunes fait remarquer que la filière « Masso Kinésithérapie » à AMU totalisait 192 étudiants cette année, avec les voies passerelles. Elle compte parmi les plus grandes promotions de France en effectif.

Le VP Formation fait remarquer qu'en terme de structuration, AMU devient un centre de grande envergure pour les formations en santé.

Il propose au vote la répartition suivante :

PASS : 44 % des places

LAS 1 : 15 % des places

LAS 2 et 3 : 41 % des places

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 22 voix pour et 1 abstention, à la répartition des capacités d'accueil en 2ème année des études de santé : filière « Masso Kinésithérapie », au sein de la faculté des Sciences médicales et paramédicales, pour 2024/2025.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

5/ Structure haute de l'offre de formation 2024/2028: rectificatifs (suite)

Le VP Formation fait remarquer qu'il est question de petites coquilles dans ce deuxième rectificatif, puisque la CFVU du 5 octobre dernier avait déjà examiné les corrections apportées par les composantes.

Elles faisaient suite à l'évaluation du projet de la future offre de formation, par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), et aux échanges ultérieurs avec les conseillers scientifiques de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP).

Ce rectificatif permet de transmettre au CA du 19 décembre 2023 une version consolidée, suite au vote initial du CA du 16 mars 2023.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux rectificatifs de la structure haute de l'offre de formation, relatif au contrat 2024/2028.

(Annexes 6A 6B du présent procès-verbal)

6/ Sélection en master 1 «Mon Master», pour 2024/2025

Mme De Cacqueray commente la hausse sensible des capacités d'accueil en master 1 en ALLSH, qui passe de 9 669 à 10 789 places en 2024/2025. Toutefois, une baisse de 57 places entre les filières « Philosophie », « Langues et société » et « Psychologie » est à noter.

Mme Culoma-Sauva indique que les calculs sont basés sur l'observation des trois dernières années durant lesquelles ces filières n'ont pas atteint le taux de remplissage escompté.

Mme De Cacqueray indique que l'INSPé voit une baisse de 115 places, car les formations dispensées à Avignon ferment. AMU pourra assurer la poursuite des enseignements du parcours « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré » à raison de 35 places, sur les 150 places que comptait l'université d'Avignon, tout parcours confondu.

M. Perez demande des explications sur la situation à Avignon.

Le VP Formation rappelle la présentation faite lors de la CFVU du 5 octobre relative à la demande d'accréditation de l'INSPé de l'académie d'Aix-Marseille. L'université d'Avignon a décidé de se désengager de la convention tripartite, conclue pour la période contractuelle pluriannuelle, avec le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et AMU.

Mme De Cacqueray enchaine sur l'IUT qui crée deux parcours de mention de master technologique « Management sectoriel » avec 48 places. Ces parcours seront sous le régime de l'apprentissage et aucune fermeture de places ne finance cette création.

M. Valerio s'interroge sur le fait qu'il y ait moins de places en M1 que de diplômés en L3. Il souhaite savoir ce qu'englobe le niveau L3. **Le VP Formation** explique qu'il s'agit de toutes les L3 confondues avec les filières

professionnelles. Une question pourrait se poser, à terme, d'ouvrir des places en M1 à la place de L1. C'est une des stratégies amorcées par l'université de Paris-Saclay.

Mme De Poncins considère qu'avec la mise en place de la nouvelle offre de formation, il est précoce d'analyser la baisse de demandes d'inscription en M1, mais recommande de surveiller si la baisse en licence est corrélée.

M. Leoncini estime que la mise en place de la plateforme « Mon master » est une des explications. Les fichiers Excel à compléter par les enseignants-chercheurs sont des modalités vouées à l'échec, car ce n'est pas un moyen de recrutement efficace.

Il annonce qu'il se prononcera contre cette sélection en M1, car il s'agit d'une logique comptable et non de moyens employés pour améliorer le niveau des étudiants.

M. Perez abonde dans ce sens, car il considère que ces modalités de recrutement répondent à une logique gouvernementale sur des capacités, à la place de répondre aux besoins de l'enseignement supérieur. Il votera contre cette répartition imposée et non contre le travail des équipes pédagogiques.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 20 voix pour et 3 voix contre, aux capacités d'accueil ainsi qu'aux critères de sélection et attendus, à inscrire sur la plateforme « Mon Master », pour 2024/2025.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

7/Accès aux formations de premier cycle « Parcoursup », pour 2024/2025

• Capacités d'accueil

Le VP Formation annonce la fermeture d'un parcours à l'IUT. Il explique que depuis 25 ans plusieurs groupes existaient pour la mention « Carrière sociale », et depuis 7 ans, seules 60 inscriptions sont réalisées sur 84 places. L'IUT souhaite identifier des capacités qui collent à la réalité.

M. Leoncini demande si cette décision est issue d'une évaluation nationale, car selon la conjoncture, les demandes des étudiants pourraient affluer.

Le VP Formation rappelle que les places vacantes sont redistribuées par la commission académique et que les étudiants se retrouvent en échec, car les affectations ne correspondent pas à leurs choix.

Le VP Formation revient sur le contexte des capacités d'accueil présentées ce jour, après concertation préalable avec les organisations étudiantes.

La gouvernance formation a réuni les représentants étudiants pour leur exposer les difficultés de la filière « Psychologie » au sein de la composante ALLSH.

Il concède que ces fermetures de places sont liées à une réalité économique et par corrélation à une manque de moyens humains.

Il rappelle les frais supportés par AMU lors des augmentations du point d'indice des fonctionnaires en 2022 et 2023 et des compensations à prévoir pour l'année suivante. Ces augmentations ne sont pas subventionnées par l'État, sans compter sur la hausse du coût des fluides. L'établissement a dû puiser dans le fonds de roulement pour être à l'équilibre.

Les solutions, pour financer les maquettes d'enseignement, s'orientent vers l'accroissement du régime de l'apprentissage pour dégager des recettes. Elles se dirigent également vers la diminution des coûts sur les programmes et capacités d'accueil.

Le VP Formation fait savoir qu'il ne soutient pas la révision à la baisse des programmes d'enseignement et ne souhaite pas envoyer une image déflationniste auprès du MESR qui pourrait s'en saisir.

Il souhaite que le cadre réglementaire des heures en licence et master soit un socle et que la qualité des formations n'en pâtisse pas.

La composante ALLSH a choisi de diminuer les capacités d'accueil de 300 places dans la filière « Psychologie », par manque d'encadrement des étudiants, lié à l'impossibilité de recruter des chargés de cours dans cette discipline et aux infrastructures insuffisantes pour accueillir de grosses cohortes.

Dans le Contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP) signé avec le MESR, des efforts ont été demandés pour réduire des enseignements au bénéfice d'ouvertures de places dans les formations en tension, comme les « Sciences infirmières ».

La position actée par la gouvernance est de limiter l'impact sur les étudiants.

Les statistiques montrent que dans la filière « Psychologie », sur 1 270 étudiants inscrits, environ 600 sont diplômés en licence. Le taux de réussite est de 43%.

Mme Culoma-Sauva explique que la composante ALLSH ne se félicite pas de recourir à cette solution. Les faits montrent que les étudiants n'ont pas l'intégralité de leurs cours dispensés, car il manque des chargés de cours. Des groupes de TD sont fermés et les étudiants sont en crise.

Même si des enseignements étaient proposés en distanciel, de la L1 jusqu'à la L2, la réalité est que les capacités d'accueil en master « Psychologie » sont de 200 places.

Le VP Formation déclare qu'il s'agit du sujet le plus compliqué de la CFVU.

Mme Acquarini-Bruna et M. Acquatella tiennent à préciser que les étudiants sont conscients des contraintes budgétaires et de la surcharge des effectifs. En revanche, proposer une fermeture n'est pas satisfaisant, car ces 300 futurs usagers ont certainement des projets. Cette filière ne compte pas que des étudiants qui la choisissent faute de mieux. Aussi, il serait opportun de sélectionner sur la motivation.

Les représentants étudiants de la FAMI proposent de ne fermer qu'une partie des places, c'est-à-dire 100 au lieu de 300, et vérifier si avec moins d'effectifs étudiants, le taux de réussite augmente.

La critique n'est pas à l'égard des équipes pédagogiques, mais concerne l'impact des décisions ministérielles d'arrêter les financements.

Mme Culoma-Sauva revient plus expressément sur les répercussions du taux d'encadrement qui restera insuffisant avec seulement 100 places en moins.

M. Perez conclut que cette négociation démontre qu'il ne faut rien supprimer. En conseil de composante, ce point est passé à une voix près. La direction n'aboutit à aucun dialogue constructif avec les départements. Par ailleurs, un élu a demandé de se projeter dans cinq ans, mais la direction n'avait aucune perspective de ce que serait l'université ou la faculté.

M. Perez confie, ensuite, avoir échangé avec le VP Formation et le Président de l'université sur la thématique des fermetures de places, en réponse aux difficultés des salaires et des charges.

Il estime que l'université est un établissement public, il revient donc à l'État de soutenir l'enseignement supérieur. L'État ne peut se désengager en poussant les enseignants-chercheurs à développer des partenariats avec les entreprises privées, par le biais de contrats d'apprentissage.

Il estime que le vote pour une fermeture de places, contraint par le manque d'investissement de l'État et du MESR, est un pari dangereux pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche public.

Un pari supposant que dans le lot de la centaine d'inscrits en moins, il y aurait des décrocheurs. Rien ne peut confirmer cette hypothèse. Il soutient qu'un tel calcul ne devrait pas avoir lieu dans un service public, et rappelle qu'un vote aussi important, pour l'avenir de cent étudiants, engage une responsabilité politique à ne pas exiger plus de moyens pour l'université publique afin d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent.

M. Leoncini revient sur les augmentations successives du point d'indice qui ne couvrent pas l'inflation et contribuent à la paupérisation des enseignants-chercheurs. En effet, sans compensation, l'augmentation est reprise à la source. Il dénonce le fonctionnement des appels à projets qui influencent une politique de recrutement très ciblée, alors qu'un déficit d'enseignants se creuse sur des postes, comme dans la filière « Psychologie ».

AMU recrute des CDD LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) pour développer des formations. Il considère que l'établissement devrait trouver à subventionner ces 300 places, quand l'enjeu est de préparer l'avenir.

Le VP Formation revient sur les règles de comptabilité publique. Les subventions de l'ANR et les recettes d'apprentissage ne peuvent financer des heures de cours. Il rappelle que la filière « Psychologie » a bénéficié de la loi ORE avec la création de postes de Maîtres de conférences (MCF). Le manque d'encadrement est devenu trop important, au cours des années, et dorénavant quelques enseignants en plus ne suffisent pas.

Il confirme que l'université fonctionne avec une logique budgétaire et déclare que la vraie question n'est pas de savoir quelle université AMU souhaite dans cinq ans, mais quelle université, elle pourra avoir.

La gageure est de réussir à maintenir le budget dont l'établissement dispose et ne pas passer sous tutelle administrative du rectorat qui fera des choix à la place de l'université.

M. Leoncini estime qu'une attitude collaborative avec des structures équivalentes à AMU, comme l'université de Paris-Saclay, aurait permis un développement des compétences dans le cadre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le travail de coordination aurait certainement été long, mais aurait abouti à une structure pérenne qui ne dépende pas des fluctuations des subventions de l'État.

A l'inverse, les enseignants perdent leur temps à naviguer entre des plateformes et leurs heures sont même bloquées lorsque les logiciels calculent 0,5 heure en trop.

Il estime que le principe de la gestion budgétaire et comptable publique est le reflet d'un État qui ne se remet pas en question, alors que le monde est en ébullition avec des guerres aux portes du territoire.

M. Jarfaut, ancien étudiant en « Psychologie », explique qu'il a connu les cours assis dans les couloirs et qu'il n'a pas bénéficié de certains TD. Il concède qu'en ne fermant que 100 places, le problème ne sera pas résolu, mais c'est un moyen d'éviter de fermer en masse, en attendant de peut-être obtenir de nouvelles subventions.

M. Antunes demande si en examinant les dossiers de ceux qui ont réussi, il serait possible de déterminer des prérequis précis pour sélectionner les futurs étudiants.

Mme Culoma-Sauva répond négativement, car la composante n'a pas de recul, par manque de responsables pédagogiques justement. De plus, un étudiant qui était moyen au lycée, peut se révéler à l'université. Le chiffre de 300 a été calculé par rapport à un taux d'encadrement.

M. Perez déclare que la situation a empiré en ALLSH. Les étudiants ne sont plus, non seulement assis dans les couloirs, mais se voient dorénavant, notifier le jour-même de se connecter en distanciel pour assister à un cours. Il déplore les décisions du MESR qui laisse entendre que cette filière « Psychologie » n'a pas de débouchés, en fermant les concours d'enseignants.

Mme Giacomelli s'investit de cette pression sur l'institution qui impose à la CFVU de trancher sur une question morale. Il s'agit soit d'interdire l'accès dès la L1, soit de laisser passer des étudiants sans possibilité de places en master.

M. Gandoulphe, élu en ALLSH, explique que le sous encadrement dure depuis des années. La composante avait pris la décision de ne pas réduire l'accès dans cette filière, pour donner des opportunités. Or, malgré les créations de postes et des redéploiements internes, la composante n'a rien pu résorber.

Cette suppression de places est une mesure réaliste, mais la réflexion d'AMU doit également porter sur l'engouement pour cette filière qui a de véritables débouchés.

Le VP Formation décide de proposer trois niveaux de votes :

- une réduction de 100 places au lieu de 300 dans la filière « Psychologie », car la CFVU entend les problématiques humaines pour les étudiants.

En revanche, il conviendra d'analyser le taux de réussite afin de vérifier les années suivantes la solution d'une suppression progressive de places. Il propose donc une clause de revoyure dans un an avec analyse des taux de réussite à niveau constant.

- les capacités d'accueil à inscrire sur Parcoursup.

- les attendus et critères généraux d'examen des vœux à inscrire sur Parcoursup.

Mme Acquarini-Bruna souhaite nuancer ce vote, il n'est pas question sur cette accréditation de réduire chaque année des places, il conviendra d'ouvrir des espaces de discussions afin d'orienter les étudiants.

- **Attendus et critères généraux d'examen des vœux (CGEV)**

Le VP Formation indique qu'un point de vigilance est nécessaire sur le choix de la lettre de motivation.

Il y a un flou dans le discours avec les administrations de tutelle, à savoir si la lettre génère une note à part ou bien si elle est englobée avec d'autres critères dans la règle de calcul de l'algorithme.

Il propose donc de voter sur les données transmises à la suite des conseils de composantes, mais avec la possibilité d'y revenir lors de la CFVU de janvier 2024, avec la future mandature.

Mme De Cacqueray explique que la lettre de motivation apparaît sur Parcoursup 2024 dans un champ à part: « la lettre de motivation est-elle un élément pris en compte dans vos critères généraux d'examen des vœux ? » Elle cliquant « oui », ce champ impose d'étudier cette pièce.

M. Acquatella considère cette pièce comme primordiale dans l'aide à la décision pour le recrutement dans la filière « Psychologie ».

Le VP Formation fait procéder aux trois votes.

Votes :

La CFVU, émet un avis favorable, par 20 voix pour et 3 voix contre, aux capacités d'accueil de la filière « Psychologie » de la faculté ALLSH, avec une fermeture de 100 places au lieu de 300 pour 2024/2025. Une clause de revoyure est fixée à un an, avec analyse des taux de réussite à niveau constant.

La CFVU, émet un avis favorable, par 20 voix pour et 3 voix contre, aux capacités d'accueil à inscrire sur « Parcoursup », pour 2024/2025.

(Annexe 8 du présent procès-verbal à corriger avant envoi au CA)

La CFVU, approuve, par 20 voix pour et 3 voix contre, les attendus et critères généraux d'examen des vœux à inscrire sur Parcoursup, pour 2024/2025.

(Annexe 9 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, le VP Formation lève la séance à 17h15.



Le Vice-Président Formation

Lionel NICOD